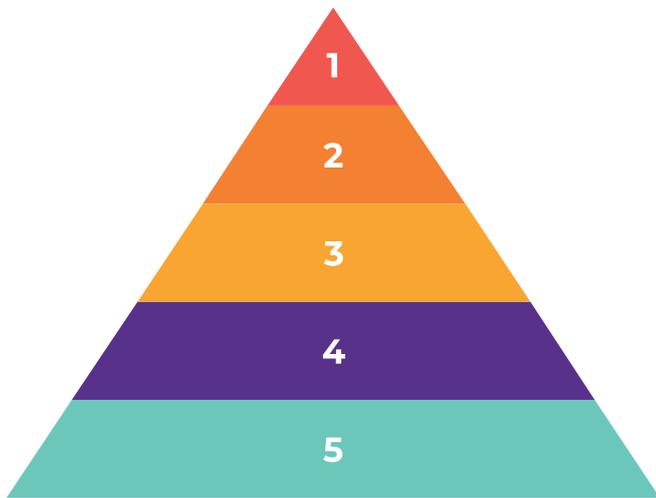




Afin de mieux appréhender l'application du droit dans les cas de violences sexuelles, il apparaît nécessaire d'aborder quelques notions juridiques générales. Il convient donc de présenter la hiérarchie des normes juridiques dans un premier temps, puis de détailler les différentes branches du droit dans un second temps.

La hiérarchie des normes

Une multitude de règles régissent la vie en société. Elles n'ont pas toutes la même valeur juridique. Pour matérialiser cette hiérarchie, Hans Kelsen (juriste théoricien du droit) a théorisé la conception de l'ensemble des règles à l'intérieur d'une pyramide selon leur ordre d'importance. Ainsi, si deux règles entrent en contradiction, c'est la règle la plus importante dans la pyramide qui s'applique.



1. Bloc de constitutionnalité

- DDHC 1789
- Préambule de la constitution de 1946
- Charte de l'environnement 2004
- Constitution de 1958
- Principes fondamentaux reconnus par les lois de la République
- Principes et objectifs à valeur constitutionnelle

2. Bloc de conventionnalité

- Accords et traités internationaux
- Droit de l'UE
- Conv. EDH

3. Bloc de légalité

- Lois organiques
- Lois référendaires
- Lois ordinaires
- Ordonnances ratifiées
- Règlements autonomes

4. Règlements

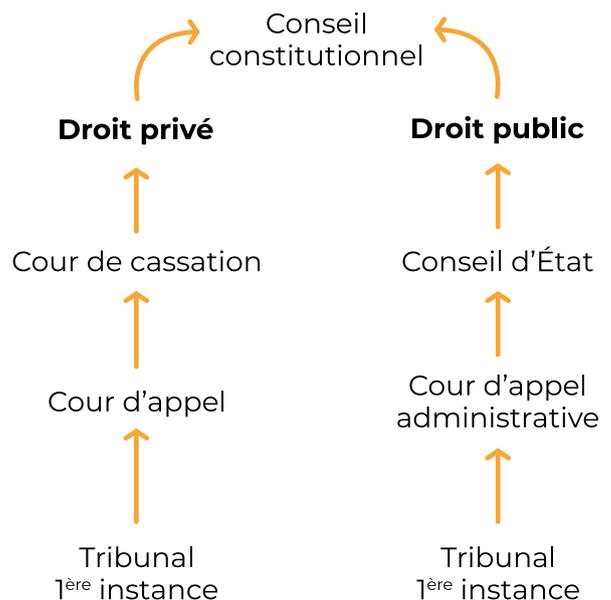
- Règlements
- Ordonnances non ratifiées
- Décrets
- Arrêtés

5. Autres actes administratifs

- Circulaires
- Directives
- Actes administratifs

La jurisprudence

La jurisprudence représente l'ensemble des jugements qui vont appliquer ces règles. Elle a son importance puisqu'elle va interpréter les lois. En premier lieu, il va y avoir un jugement en première instance puis, un jugement en appel. Ensuite, la Cour de Cassation et le Conseil d'État interviennent après l'appel pour juger l'application du droit. Enfin, le Conseil Constitutionnel statue sur la constitutionnalité des lois.



Les différentes branches du droit

La division principale se fait entre le droit privé et le droit public. Le droit privé va concerner les relations entre les personnes, qu'elles soient morales ou physiques. On y retrouve principalement le droit civil (droit des personnes, de la famille, des obligations) et le droit du travail. Le droit public régit les relations avec l'État, l'administration, les collectivités territoriales, entre elles et avec les particuliers.

Droit privé

Droit des personnes
Droit de la famille
Droit des obligations
...

Droit mixte

Droit pénal
Droit fiscal
...

Droit public

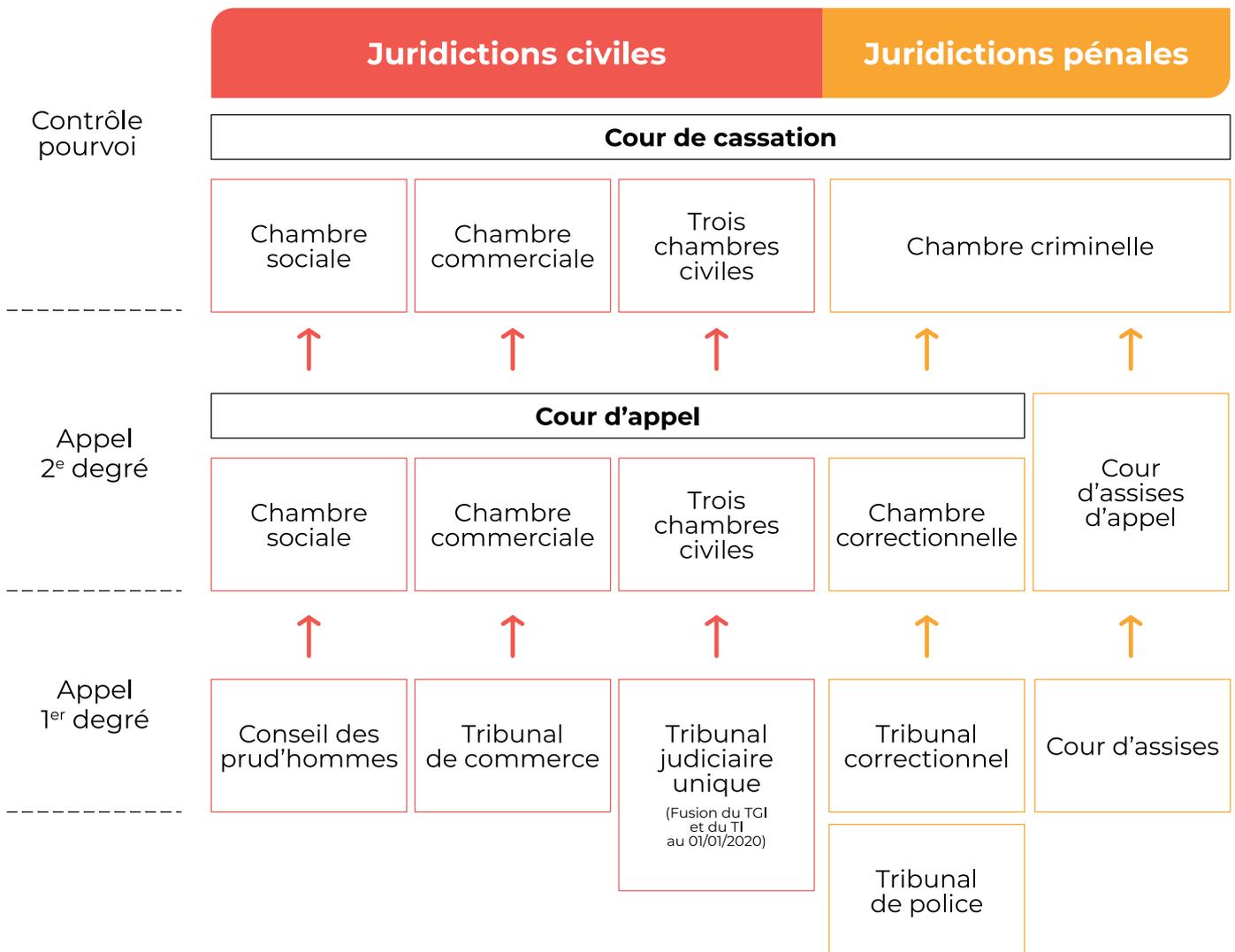
Droit constitutionnel
Droit administratif
Droit des finances publiques
...

Il existe des droits mixtes relevant à la fois du droit public et du droit privé comme le droit pénal. Il exprime des atteintes à l'ordre public et protège de l'intérêt général en réprimant les infractions subies principalement par des particuliers.

Les conséquences d'application du droit pénal sont assez lourdes et peuvent conduire à de l'emprisonnement. Cela explique une application stricte de la loi pénale à travers le principe de légalité selon lequel, pour punir un comportement, il faut que l'interdiction soit prévue par un texte.

Celui-ci doit être suffisamment détaillé pour savoir quel est le comportement réprimé. Ainsi, la personne qui réalise l'infraction ne pouvait ignorer son interdiction (selon l'adage de Jules Renard, « nul ne s'est censé ignorer la loi »).

Chaque branche du droit implique une procédure différente. Lorsqu'une personne souhaite intervenir en droit privé, elle va ester en justice¹. Le terme « porter plainte » désigne uniquement la victime qui informe les autorités d'une infraction qu'elle a subie.



¹ Le terme « ester en justice » désigne le fait d'être à l'initiative d'un procès, de saisir une juridiction.



HF Bretagne
Maison Héloïse
13 rue de Redon
35000 Rennes

Fiche réalisée par Esmeraldina Do Rosario dans le cadre d'un stage d'une durée de 3 mois au sein de l'association HF Bretagne durant son Master 2 Droits des personnes vulnérables.

Les fiches ont été relues par François-Xavier Roux-Demare, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles. L'écriture inclusive utilisée tout au long de ce document est proscrite lors de l'utilisation de textes de lois car toute modification de ces derniers annulerait leurs source et véracité.

Juillet 2022